

### **VIII) Les tarifs du service piscine :**

#### 1) Tarifs des entrées individuelles hors vacances scolaires :

Les tarifs des entrées individuelles hors vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables sur présentation de justificatifs :

	Tarif	
	Communal	Hors-commune
Enfants de 3 à 18 ans, étudiants, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi	2,00 €	3,00 €
Personnes de plus de 18 ans	3,00 €	4,00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans  
Tarifs avec validité journalière.

#### 2) Tarifs des entrées individuelles pendant les vacances scolaires :

Les tarifs des entrées individuelles pendant les vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables sur présentation de justificatifs :

	Tarif	
	Communal	Hors-commune
Enfants de 3 à 18 ans, étudiants, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi	1,00 €	3,00 €
Personnes de plus de 18 ans	3,00 €	4,00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans  
Tarifs avec validité journalière.

#### 3) Tarifs des cartes de 10 entrées utilisables 1 an

Les tarifs des cartes de 10 entrées utilisables toute l'année sont fixés comme suit et applicables sur présentation de justificatifs :

	Tarif	
	Communal	Hors-commune
Enfants de 3 à 18 ans, étudiants, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi	17,00 €	30,00 €
Personnes de plus de 18 ans	27,00 €	40,00 €

Cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois, à compter de cette publication.

Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans

4) Tarifs des entrées individuelles SOIREE

Les tarifs des entrées individuelles lors d'événements particuliers d'animation en soirée sont fixés à 5 euros pour les Malaunaysiens (sur présentation d'un justificatif de domicile).

Les usagers hors commune, peuvent bénéficier du tarif susmentionné à condition d'être accompagné par un malaunaysien sur présentation d'un justificatif de domicile.

Pour les usagers hors commune non accompagné d'un malaunaysien le tarif appliqué est fixé à 7 euros.

5) Tarifs des activités piscine : Aquagym, Aquagym duo, Aquapalmes adultes, Aquajogging, natation performance :

Les tarifs de ces activités piscine sont fixés comme suit et applicables sur présentation de justificatifs. Les cartes sont nominatives et uniquement valables sur le trimestre concerné :

	<b>Trimestre 1, 2 ou 3</b>	
	<b>Communal</b>	<b>Hors-commune</b>
<b>Aquagym</b>	75,00 €	90,00 €
<b>Aquagym duo</b>	75,00 €	90,00 €
<b>Aquapalmes adultes</b>	75,00 €	90,00 €
<b>Aquajogging</b>	75,00 €	90,00 €
<b>Natation performance</b>	50,00 €	70,00 €

**Leçon d'aquagym été** (juillet/août) et soirées à thème : **7 €** la séance (entrée comprise).

6) Tarifs unitaires des activités piscine : Aquagym, Aquagym duo, Aquapalmes adultes, Aquajogging, natation performance :

Les tarifs de ces activités piscine sont fixés comme suit, notamment lors de séances additionnelles aux abonnements trimestriels, et applicables sur présentation de justificatifs.

Tarifs avec validité journalière :

	<b>Trimestre 1, 2 ou 3</b>	
	<b>Communal</b>	<b>Hors-commune</b>
<b>Aquagym</b>	7,50 €	9,00 €
<b>Aquagym duo</b>	7,50 €	9,00 €
<b>Aquapalmes adultes</b>	7,50 €	9,00 €
<b>Aquajogging</b>	7,50 €	9,00 €
<b>Natation performance</b>	5,00 €	7,00 €

7) Tarifs des activités piscine : leçon de natation enfants et adultes, aquaphobie :

Les tarifs de ces activités piscine sont fixés comme suit et applicables sur présentation de justificatifs. Les cartes sont nominatives et uniquement valables sur la cession concernée :

Cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois, à compter de cette publication.

	Tarif	
	Communal	Hors-commune
<b>Leçon de natation – Tarif pour 1 séance</b>		
<i>Cours collectifs Enfants</i>	8,00 €	9,00 €
<i>Cours collectifs Adultes</i>	9,00 €	11,00 €

<b>Aquaphobie – Cours collectifs</b>		
<i>Pour 1 séance</i>	9,00 €	11,00 €

	Tarif	
	Communal	Hors-commune
<b>Leçon de natation – Tarif pour 10 séances</b>		
<i>Cours collectifs Enfants</i>	80,00 €	90,00 €
<i>Cours collectifs Adultes</i>	95,00 €	110,00 €
<b>Leçon de natation – Tarif pour 5 séances</b>		
<i>Cours collectifs Adultes</i>	50,00 €	55,00 €

	Tarif	
	Communal	Hors-commune
<b>Aquaphobie – Cours collectifs</b>		
<i>Pour 10 séances</i>	95,00 €	110,00 €
<i>Pour 5 séances</i>	50,00 €	55,00 €

#### 8) Tarif de l'activité Aqua-Bambin'eau

Les tarifs de ces activités piscine sont fixés comme suit et applicables sur présentation de justificatifs. Les cartes sont nominatives :

	Tarif	
	Communal	Hors-commune
<b>Aqua-bambin'eau – Tarif pour 10 séances</b>		
	40,00 €	60,00 €

Ce tarif concerne l'inscription d'un enfant entre 3 et 6 ans et comprend l'entrée de l'enfant concerné avec un seul parent.

La validité de la carte est de 6 mois à compter de la date d'inscription.

L'activité aqua-bambin'eau est réalisée sans intervention pédagogique, mais avec le prêt de matériel ludique, dans un bassin de 50 m<sup>2</sup> ayant une hauteur d'eau maximale de 80 cm.

Elle permet la familiarisation de l'enfant au milieu aquatique en vue de le préparer éventuellement à l'étape suivante, à savoir les leçons de natation (dès 6 ans).

#### 9) Entrées gratuites :

Un tarif « gratuit » uniquement concernant des entrées gratuites distribuées aux élèves des deux groupes scolaires de Malaunay sous la forme d'un « bon pour une entrée gratuite à la piscine municipale » et numéroté afin d'en assurer le suivi.

La gratuité de l'entrée de la piscine municipale, pour les sapeurs-pompiers du centre de secours de Malaunay et pour les membres adhérents de l'association de la Fédération Nationale de la Protection Civile de Malaunay, et sur présentation d'un justificatif professionnel.

Cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois, à compter de cette publication.

#### 10) Dispositions complémentaires :

En cours de trimestre et dans le cas où il resterait des places de libre aux différents cours proposés, il est possible de s'inscrire pour le reste du trimestre. Le tarif sera calculé au prorata du nombre de cours restants.

Les séances ne sont ni échangeables, ni remboursables en cas d'absence de l'adhérent à une ou plusieurs séances. En cas d'annulation d'une ou plusieurs dates, par la ville, celle-ci propose des reports de séances à dates fixes (sauf en cas de force majeure). Si l'adhérent ne vient pas à l'une ou l'autre des dates de rattrapage fixée par la ville, il n'y a pas de possibilités de nouveau report.

Toute carte électronique perdue ou détériorée sera facturée 5 €.

Les recettes correspondantes sont imputées aux articles 70631 « redevances et droits des services à caractère sportif ».